

Secrétariat Sessions
Marie Christine POIRIER
☎ 01.40.14.48.55
☎ 01.40.14.00.40
✉ CCE BNP PARIBAS
CSD03A1
75450 – PARIS CEDEX 09

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la SEANCE PLENIERE EXCEPTIONNELLE
du COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE de BNP Paribas
du 16 avril 2014**

Point n°5 : Avis du CCE sur le Rapport Egalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes SA 2013.

Un Intervenant CFDT.

Depuis 7 ans, les démarches et les mesures concernant l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, se sont succédées. Des améliorations ont pu être constatées sans toutefois permettre de rééquilibrer les écarts entre les Femmes et les Hommes. Tout n'est pas gagné il faut continuer à accompagner les changements de mentalité.

La CFDT vous demande d'intervenir fortement auprès des managers afin qu'ils indiquent clairement aux salariées, quand une mesure salariale est faite à ce titre. De même un point de vigilance doit être rappelé quant aux retours des congés maternités et une attention particulière doit être apportée aux salariés à temps partiel.

Faute d'avoir la possibilité de voter Insuffisant, la CFDT rend un avis défavorable.

Le Représentant Syndical CGT

Depuis de nombreuses années, un budget complémentaire est dédié afin de réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Nous constatons une évolution positive au travers de votre présentation.

Au regard des fiches communiquées sur les rémunérations dans les métiers clés exercés en BNPP, il reste cependant à faire « un effort particulier » pour les collègues ayant beaucoup d'années d'ancienneté et pour les collègues à temps partiel. D'autre part, nous réitérons notre demande pour une meilleure visibilité sur les salaires à l'embauche car il existe encore des écarts de rémunération.

Sur le plan de la transparence, nous retenons votre engagement à mieux communiquer aux intéressées sur les mesures de rattrapage.

Nous sommes bien évidemment preneurs.

La CGT s'abstiendra pour l'exercice 2013.

La Représentante Syndicale FO

La mise en place de l'accord égalité H/F a permis de réduire un peu l'écart de salaire entre les hommes et les femmes.

Cependant, BNPP ne parvient pas à revenir sur les écarts hérités du passé et la politique salariale menée depuis plusieurs années n'améliore en rien cette situation : NAO peu disante, report de révision de situation, etc...

Le temps partiel, majoritaire chez les femmes est toujours mal considéré : retard dans l'évolution de carrière, retard salarial, etc...